Sujets d'examens

MODULE II

190 DA

République Algérienne Démocratique et Populaire

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou
Faculté de médecine
Département de médecine

Module II - Système de santé - Économie de santé

Examen du 11/07/2019

1. Parmi ces structures, lesquelles sont des structures d'appui au système de santé en Algérie
   A. L'Institut Pasteur d'Algérie ✓
   B. La Pharmacie Centrale des Hôpitaux ✓
   C. INSP ✓
   D. L'École Nationale de Santé Publique ✓
   E. Aucune de ces réponses ✗

2. L'Agence nationale du sang est une structure d'appui.
   Vrai
   Faux

3. Parmi ces missions, lesquelles sont effectuées par l'INSP :
   A. L'information sanitaire
   B. Communication sanitaire
   C. De lutte conte la maladie, de protection de la santé
   D. De formation et de recherche
   E. Aucune de ces réponses

4. Les observatoires régionaux de santé sont des annexes de l'École Nationale de Santé Publique.
   Vrai
   Faux

5. Citez les conséquences de la transition sanitaire en Algérie.

6. Citez les sources de financement du système de santé.

7. Énumérer les différents biens médicaux.

8. Citez les facteurs ayant conduit à la transition sanitaire en Algérie.

9. Citez les différents types de système de santé dans le monde.

10. Citez les [redacted] caisses de protection sociale en Algérie.

N.B. : Un (01) point pour chaque question

G2

2018- 201
11/07/201

Psychologie Medical: 02 Partie.

I):

Dr Sklaui:

1) Décrire les réaction psychologique du Malade et de Sa famille face à Hos

2) Citez les Conactaire gènèraux du Stresse Situationelle.

3) Décrire les phases du Syndrome gènèrales de l'Adaptation.

II) Dr Zegane:

Les différentes tades du dèvlopement de la personalité ... Sur les théorie psychologique (Freud).

08/09/2019

Module II

- Exm Rattrapage -
Modul II

1- Psychologie :

a- Relation Medecin Malade.

b- le developement psycho-sexuel

c- Synchrome d'adoptation.

2- Droit Medical :

a- la Responsabilité

b- Réquisition.

c- Dérogation

3- Système de Santé :

a- Acteurs

b- Caractéristique du Système de Santé.

• Financement du système santé en Algérie et dans le Monde:

1- Qu'elle sont les #s types de financement d'un système de santé?

2- Citer les principales sources de Financement de système de Santé. 2

3- Qu'elle sont les Critaire d'évaluation du financement.?

i- Système de finoncement en Algérie (Avantage et investissement)

• Con des contes

1- Citer les mesures incitotive et coeratives utilisés pour le contrôle des contes?

• Transition Sanitaire en Algérie:

1- Dfn de la Transition sanitaire

2- Les facteur ayant Conduit à cette T. Sanitaire

3- Les conséquences de la Transition sanitaires

4- Citer les #ts étapes qui caractérisent la T.S?

5- Citez les modèles de la Trans

6- enumerer les causes des la en Algérie?

• Institution Sanitaires en

1- Les Structure d'Appui du mêni de la Santé et de la population

2- Citer les principale Structures Sanitaires implantées en Algérie

3- Donner les mission attribuée CHU?

• Institution sanitaires Inter

1- Principale fournisseurs de l'

2- Les Institut° de l'OM

3- Priorités de l'OMS?

4- Programe d'action de l'

• Planification Sanitaire:

1- Dfn d'un Programme de Santé

2- Citer les étapes de planificatio sanitaire?

3- Dfn de la planification

4- quels sont les Critère de l'é d'un programme de Santé.

2019

Système - Santé / Par Cour.

Relation Santé - économie - Environt :

1 - Citez les acteur Intervenant dans l'économie de la Santé?

2 - Quels sont les Niveau d'analyse d'un Système de santé + explication?

3 - les entreprises sont des acteures de l'activité économique ; citez les Critères qui les définissent.?

4 - Citez les intervenant dans le système économique de santé?

• Système de Santé dans le Monde :

1. Qu'elle sont les caractéristique d'un syst de Santé?

2 - Dfn du Système de Santé.

3 - Citez les objectif d'un système de santé

4 - Quels sont les #s entre le Système de Santé Centralisé et décentralisé.

5 - Citez les # Types de Syst de Santés, et donner des exp de pays ayant adopté ces système?

6 - Qu'elle sont les Caractéristique

Sur la Libre entreprise? USA-S A.Su

7 - qu'elle sont les # des entrepris #ts système de Santé.

• Les Indice de dvlpment :

1. Dfn de l'IDH?

2 - les Inconvenient de l'IDH?

3 - Avantage de IDH?

4 - Donner la formule de l'ID

5 - Expliquer les modalités de Cal des paramètre qui le Compose.

• Le Système National de Santé

1 - Citez les Force de Syst de Santé A

2 - Quelles étaient les Mesures prise Algerie afin d'Amélior la Couver Sanitaire (en Algérie) lors de l après l'indépendance?

3 - Citez les élément ayant Cont à l'Amélioration de la Couverture Sanitaire en Algerie?

• Les dépenses de la Santé :

1 - Citez les élément qui Composent Consomation des Soins et des biens m

5 - Citer 2 principaux avntage d'un programe de Santé ?

Reglement Sanitaire International (RSI) :

1- Dans les Voyages internationaux, citez et expliquer les disposition sanitaire prises Concernant :
la peste - le cholera.

2- Quelle sont les Caracteristiques des maladie soumises au reglemet sanitaire international ?

3- Citer les maladie qui sont régies par le RSI ?

4- Objectif de RSI ?

5 - Citer les objectif du RSI (Principes fondamentaux).

Psychologie / Syst - Santé

2019 - 20

• G101 :

Psychologie Medical :

1 - La Relation Medecin

2 - Psychologie de la personne agée.

Système Santé :

1 - citez les Mesures qui sont utilisés pour les controler les coûts

2 - qu'elle sont les Caractéristiques d'un Système de Santé.

G2

2018 - 20 1

11/07/20

Module Droit Medical:

1) La Relation Medecin Malade, est un Principe déontologique:

a- Dfn

b- Citez les Principes de la Relation Medecin Malade.

c- Les Conséquence de la rupture de la R.M.M.

2) Article (301) du code Algérien, oblige le medecin a garder le Secret Medi
qu'elle sont les situation de dérogation Medical.

3) Un malade a voulu etre indemnisé par son medecin car il lui a
Causé une faute. (le juge cherche des condition).

↳ qu'elles sont les étapes pour etre indemnisé.

↳ " " les Condition de l'indémnisation.

↳ " " les Conséquence sur le medecin.

Psychologie Medical 330 (6)

2019 : 1er Grp :

1- Relation Medecin Malade
2. Psychologie du Sujet agée.

2018 - 2017 - 2016 :

(1) Relation Medecin Malade
(Dfn - Transf + Contre Transfert).
(2) Réaction Face à l'Hospitalisation
(Quelle sont les # Réact° du Malade et de sa famille). - 2018 -

3- Réaction face aux technique Medical.

4 Psychologie du sujet agée.
Réact° psych du sujet agé

5- psychologie de la douleur.
- Dfn + Caractéristique de la dlr chronique + étape de chronique.
- Dfn du Mécanisme psychopathologique de la Dlr chronique.
- Facteur influançant la dlr.

6- Stress
- les # phase du St d'Adaptation.
- Citez les caractéristique d'un evenement stressant
- Citez les Organisateur de Stresse.

7- le Fonctionement Mentale
Instance de la personalité.

8- le devlpm de la personalité.
les # Stade du dvlp psycho- affec
- Citez les Organisation de Spitz

9. Accompagnement du mourant ent
l'Acompagnement psychologique du mal
en fin de vie.

10- Les Grande étapes de la Vie.

11- Fonctionement du Medecin et son

12- Psychologie médical de l'enfan

13- Principe de la psycho- Sou
Réaction psychologique de la a

14- Maladie iatrogène et effet Pla

15- Réaction face au Cancer.
- psychologie du malade

Droit Médical

2019_ 1er Grp:

1_ Responsabilité Indemnisation:
Dfn, fondaments juridique, Condition.

2_ Réquisition et Secret médical
[Dfn de la réquisit° + Dfn du Secret Méd et parler sur les 2; puis il faut parler du Secret médical dans le cadre de la réquisition, comment doit se comporter le médecin requis, à quoi doit-il dévoiler le Secret, peut il dévoiler plus que la mission...].

3_ citez les Principales bases de la loi sanitaire. (Ce sont peut près les titres et les points les plus important dans chaque titre, par exemple la gratuité des soins, la complémentarité entre Secteur public et privé...).

4_ Déontologie médicale: def, devoirs des médecins envers les malades et les différente type de sanctions.

Cas clinique: (En gros)
Un patient agé de 43 ans est admi aux Urgences chirurgicales pour une appendicite aigue, une appendicec a été réalisée par le chirurgien, dans l'exploration per Opérato le chirurgien remarque un aspe évocateur d'une Tumeur malign l'ovaire droit, il réalise un geste carcinologique par annexectomie (enlevant l'ovaire droit).
Au réveil de la patient le chi l'informe du geste (qu'il a enleve Tumeur et l'ovaire). la patiente mè l'attaque en justice
l'étude anapath de la pièce opér révèle une Tumeur maligne de droit.

1_ Esq_ ce la responsabilité profes elle du chirurgien est engagée

2_ si oui, qu'elle Type de respon

3_ discutez.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

FACULTE DE MEDECINE DEPARTEMENT DE MEDECINE

6 éme année Médecine
Module II- Partie Système de santé
Le 24 .06.2018

Questions :

1. Citez les acteurs qui interviennent dans l'économie de marché ? **(2pts)**
2. Quel sont les acteurs qui interviennent dans l'économie de santé ? **(2pts)**
3. Définissez l'indice de développement humain(IDH) **(2pts)**
4. Citez quelques avantages et inconvénients de l'IDH. **(2pts)**
5. Citez 4 principales fonctions de l'OMS que vous connaissez. **(2pts)**
6. Les structures d'appui du Ministère de la Santé, de a Population et de la Réforma Hospitalière sont : (cocher la ou les réponse(s) fausse(s)) **(2pts)**

   a. L'Institut PASTEUR d'Algérie (IPA)
   b. L'Agence Nationale du Sang
   c. Les Comités Médicaux Nationaux
   d. L'Agence Nationale de Documentation de la Santé
   e. Les centres hospitalo-universitaires

7. Quelles sont les caractéristiques d'un système de santé basé essentiellement sur la libre entreprise? **(2pts)**
8. Citez les conséquences de la transition sanitaire en Algérie. **(2pts)**
9. Citez les principales sources de financement de la santé en Algérie. **(2pts)**
10. Enumérez les différents biens médicaux nécessitant des dépenses. **(2pts)**

Bon courage.

Dr Ebalawu

Reçoit malade + famille → (li) hospital

accompagnement médical psychologique du malade en fin de vie

191041

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

FACULTE DE MEDECINE DEPARTEMENT DE MEDEC

6ème année Médecine
Module II- Partie Système de santé
Jeudi le 19-04-2018
à 9h00

1- Quels sont les caractéristiques qui définissent les maladies qui sont régies par le règlement sanitaire international (RSI).

2- Citez les maladies qui sont régies par le règlement sanitaire international (RSI)

3- Citez les intervenants dans le modèle économique de santé.

4- Citez les mesures coercitives utilisées dans le contrôle des coûts.

5- Quelles sont les caractéristiques d'un système de santé?

Bon courage

Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou
Faculté de Médecine
Département de Médecine

CHU de Tizi Ouzou
Service d'Epidémiologie
et de Médecine Préventive

Examen du Module II
Partie : Système de santé

Jeudi 22 juin 2017.

1. Quelles sont les caractéristiques d'un système de santé ?
2. Citez les mesures incitatives et coercitives utilisées pour le contrôle des coûts
3. Quels sont les différents types de financement d'un système de santé
4. Citez les facteurs et les conséquences de la transition sanitaire en Algérie

---

A. Les structures sanitaires qui appuient l'organisation du système de santé en Algérie sont (RJ)

1. l'Agence Nationale de Documentation de la Santé
2. le Laboratoire National de Contrôle des Produits Pharmaceutiques
3. l'établissement hospitalier et universitaire (EHU)
4. l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP)
5. les Comités Médicaux Nationaux

B. Les sources des données démographiques que vous connaissez sont : (RF)

1. enquêtes par sondage
2. le recensement de la population
3. l'état civil
4. aucune réponse juste
5. la pyramide des âges

C. Les outils de calcul en démographie sont : (RF)

1. l'âge
2. le repérage dans le temps
3. la mortalité
4. le diagramme de Lexis
5. toutes les réponses sont justes

Bon courage

Mopa

Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou
Faculté de Médecine
Département de Médecine

Examen du module II
Partie : Système de Santé

Mercredi 19 avril 2017.

---

1. Citez les éléments qui composent la **Consommation des Soins et des Biens Médicaux (CSBM).**
2. Dans les voyages internationaux, citez et expliquez les dispositions sanitaires prises concernant :
   - **La peste**
   - **Le choléra.**
3. Définissez **l'indice du développement humain**
4. Citez les **acteurs intervenant dans l'économie de la Santé**
5. Quels sont les **niveaux d'analyse d'un Système de Santé**
6. Citez les **forces du Système de Santé Algérien**
7. Définir :
   - **Les soins hospitaliers**
   - **Les soins à domicile**
   - **Les soins ambulatoires**

Bon courage

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

FACULTE DE MEDECINE — DEPARTEMENT DE MEDECINE

6ème année Médecine
Examen de Rattrapage
Module II- Partie Système de santé
Dimanche le 18-09-2016 à 9h00

1- Donnez la définition d'un tarif.

2- Citez les acteurs intervenant dans l'économie de santé.

3- Citez les différents niveaux d'analyse d'un système de santé (Explicat

4- Citez les caractéristiques des soins de type D.

5- Enumérez les objectifs d'un système de santé.

6- Citez les actions entreprises pour améliorer la couverture sanitaire en Algérie après l'indépendance.

Bon courage !

141051A

A30DA

République Algérienne Démocratique et Populaire

Faculté de médecine de Tizi-Ouzou
Département de médecine

Examen Module II, Partie Système de santé

---

1. Citez les mesures qui sont utilisées pour contrôler les couts.
2. Quelles sont les caractéristiques d'un système de santé.

115 DA

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

FACULTE DE MEDECINE DEPARTEMENT DE MEDECINE

6 éme année Médecine
Module II- Partie Système de santé
Le 23.04.2015

---

1) Définissez un programme de santé.
2) Citez les étapes de la planification sanitaire.
3) Définir la tarification.
4) Citez les avantages de la tarification.
5) Citez les acteurs intervenant dans l'économie de la santé.
6) Citez les mesures coercitives et incitatives utilisées dans le contrôle des couts.
7) Quelles sont les caractéristiques des maladies soumises au règlement sanitaire international (RSI)

8- Les maladies soumises au règlement sanitaire international sont :
   a) Paludisme
   b) Fièvre Jaune
   c) Brucellose
   d) Méningite
   e) Grippe

9- Citer les principales sources de financement du système de santé
10- Citer les structures d'appui dans l'organisation sanitaire en Algérie.
11- Citer les caractéristiques d'un bon système de santé

12- Les soins santé de type D assurent les activités suivantes :
   a) Les vaccinations
   b) Les interventions sur l'appareil digestif
   c) Les consultations prénatales
   d) Des consultations spécialisées

13 – Les soins de type A :
   a) sont assurés dans les polycliniques
   b) sont réservés aux maladies lourdes
   c) assurent la formation médicale graduée
   d) n'assurent pas la recherche.

Bon courage

République Algérienne Démocratique et Populaire
Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

Faculté de Médecine . Département de Médecine

Examen du Module II.
Partie Système de santé
6 éme année Médecine
Jeudi le 21.04.2016 à 09h

1- L'indice de développement Humain (IDH) est un indice composite qui évalue la qualité de vie d'une population.
-Donnez la formule de l'IDH. (1pt)
-Expliquez les modalités de calcul des paramètres qui le composent.(1.5pt)

2- Citer les mesures incitatives qui permettent de contrôler les coûts. (1.5pt)

3- Quels sont les critères d'évaluation du financement ? (2pt)

4- Définition de la tarification. Son but. Ses avantages. (3pt)

5- Définir ce qu'est un programme de santé. (1pt)

6- Citer deux principaux avantages d'un programme de santé. (1pt)

7- Donner les caractéristiques d'un système de santé. (1pt)

8- Citer les éléments ayant conduit à l'amélioration de la couverture sanitaire en Algérie. (1.5pt)

9- Enumérer les causes de la transition sanitaire en Algérie. (1pt)

10- Citer les principaux outils de calcul utilisés en démographie. (1pt)

11- Citer brièvement les actions du programme de l'OMS. (1.5pt)

12- Quelles sont les actions prioritaires de l'OMS. (1.5pt)

13- Citer les principales structures sanitaires implantées en Algérie. (1.5pt)

Bon courage

08/04

120.5

SEMESTRE DES URGENCES MEDICO CHIRURGICALES
EXAMEN DU MODULE DE DROIT MEDICAL
DEONTOLOGIE MEDICALE SESSION [redacted]

1/ Le domaine de la responsabilité civile (indemnisation) du médecin est (RJ)
- Source de sanction pénale.
- Source de sanction disciplinaire
- Domaine de la réparation. ✓
- Relève du tribunal administratif.
- Relève du conseil d'état.

2/ Le consentement éclairé du malade avant chaque acte médical constitue pour le me (RJ)
- Obligation contractuelle ✓
- Devoir professionnel
- Obligation de résultat
- Devoir d'assistance
- Obligation de guérir le patient

3/ En cas de faute de service, la responsabilité professionnelle est appréciée par (RJ) (R. administrative)
- Le procureur de la république
- Tribunal administratif ✓
- Le conseil de l'ordre
- Tribunal de simple police
- Conseil de discipline

4/ La responsabilité disciplinaire du médecin relève (RJ)
- Du comité pédagogique
- Du tribunal
- De la chambre d'accusation
- Du conseil de l'ordre ✓
- Du conseil de discipline ✗

5/ Tout médecin mis en cause pour une faute constitutive d'une infraction au code pénal engage sa responsabilité (RJ)
- Civile
- Pénale ✓
- Administrative
- Disciplinaire
- Professionnelle

6/ Un prélèvement d'organe à visée thérapeutique peut être effectuée après (RJ)
- Accord du Directeur de l'hopital
- Autorisation du conseil de l'ordre
- Consentement du donneur ✓
- Avis du conseil national de l'Ethique
- Aucune de ces propositions

7/ Le défaut d'information sur l'état de son patient par le médecin traitant engage la responsabilité (RF)
- Pénale ✓
- Administrative
- Contractuelle
- Civile
- Disciplinaire

8/ Les devoirs imposés aux médecins relèvent du (RJ)

- Code pénal
- Code de déontologie ✓
- Code communal
- Code civil
- Code d'État civil

9/ Un médecin requis en vue de procéder à l'examen médical d'une victime de coups et blessures, doit (RF)

- Examiner la victime
- Décrire les lésions
- Rédiger le certificat médical
- Fixer l'incapacité totale de travail (ITT)
- Remettre le certificat à la victime ✓ autorité requise

10/ La responsabilité pénale du médecin est mise en cause en cas de (RF)

- Faux certificats ✓
- Violation du secret professionnel ✓
- Euthanasie ✓
- Interruption thérapeutique de grossesse ✓
- Non assistance à personne en danger ✓

11/ Les sevices à enfants sont portés à la connaissance des autorités judiciaires conformément aux dispositions prévues par (RJ)

- Conseil de discipline
- Code de déontologie
- Code pénal ✗
- Loi sanitaire du 31/07/1990 ✗

12/ Les éléments constitutifs du délit de violation du secret médical sont (RF)

- La révélation à un tiers ✓
- Faire partie des professions tenues au secret ✓
- La révélation faite avec connaissance ✓
- L'absence d'autorisation de révéler le secret ✓
- Déclarer une maladie contagieuse ✗ ✓

13/ Les essais de médicaments sont réalisés sur un patient (RJ)

- Sans aucune autorisation
- Après accord du syndicat des médecins
- Avis favorable du conseil de l'ordre
- Sur ordonnance du juge
- Après consentement du patient ✓

14/ Un médecin requis en vue d'accomplir une mission d'ordre médico légal qui refuse d'obtempérer, engage sa responsabilité (RJ)

- Civile
- Administrative
- Contractuelle
- Pénale ✓ Sanction
- Professionnelle

15/ Tout malade devant subir une intervention chirurgicale doit (RF)

- Etre examiné par le médecin anesthésiste
- Faire des examens complémentaires
- Pratiquer un test de dépistage du VIH ✓
- Faire des examens radiologiques
- Prendre un traitement jugé nécessaire

16/ En cas d'urgence, le devoir d'assistance à personne en danger est prévue par (RJ)

- Le code d'état civil
- Le code pénal et le code de déontologie ✓
- Le droit social
- Le code civil ✓
- Le code de la famille

17/ Un certificat médical délivré à un patient dont l'état nécessite la prescription d'un arrêt de travail doit comporter (RF)

- Le nom du praticien
- L'identité du patient
- Le diagnostic de son état pathologique ✓
- La durée d'arrêt de travail
- La date et la signature du médecin

18/ Le sida est une maladie contagieuse dont la déclaration obligatoire doit s'effectuer auprès (RJ)

- Du tribunal
- De la direction de la santé ✓
- De la famille
- De l'employeur
- Du conseil de l'ordre

??? 19/En cas de faute détachable du service, le médecin hospitalier engage sa responsabilité (RJ)

- Civile ✓
- Administrative
- Disciplinaire
- Professionnelle
- Pénale ✓

20/ Pour obtenir le consentement éclairé de son patient, le médecin doit (RF)

- L'informer de la nécessité des soins
- Faire signer un accord préalable ✓
- L'informer sur les risques
- Donner une information claire
- Assurer des soins consciencieux

FACULTE DE MEDECINE TIZI-OUZOU

DEPARTEMENT DE MEDECINE

DR DIKES MOHAMED

EXAMEN MODULE DROIT MEDICAL

6EME ANNEE DE MEDECINE

SESSION DU 02 /07/2012

DUREE 30 Mn

LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE DU MEDECIN :

1-DEFINITION ?

2-QUAND EST ELLE MISE EN JEU ?

3-QUELLES SONT LES ETAPES A SUIVRE PAR LES PATIENTS QUI VEULENT ETRE INDEMNISER ?

LE SECRET MEDICAL

1-DEFINITION

2-LES PERSONNES TENUES AU SECERT MEDICAL

3-LES DEROGATIONS ABSOLUES AU SECRET MEDICAL

LA RELATION MEDECIN –MALADE EST UNE RELATION COMPLEXE ET POLYMORPHE :

CITER LES DEVOIRS DU MEDECIN ET LES DROITS DU MALADE.

Année 2011

Examen de module II
Epreuve de système de santé
15-09-2011 à 09 heures

110M

Q- Citez les principes fondamentaux du réglement sanitaire international (RSI). (1pt)

Q2- Les soins de type A : (1 pt)

A - sont réalisés au niveau de CHU
B - sont réalisés au niveau d'un Hôpital de Daïra (EPH).
C - sont réalisés au niveau d'un établissement spécialisé.
D - toutes les réponses sont justes.

Q3 - parmi ces structures sanitaires, lesquelles servent d'appui?

A - Institut pasteur d'Algérie (IPA)
B - " National de santé publique (INSP)
C - observatoire régional de la santé (ORS)
D - Direction de santé publique de wilaya (DSP).
E - Ministère de la santé.

Q4 - le système de santé Algérien, est l'équivalent du système de santé (1pt)

A - Nord Américain.
B - Anglais.
C - Français.
D - toutes les réponses sont fausses.

Q5. La prise en charge des maladies cancéreuses, est intégrée dans (1pt) :

A - Les soins de type A
B - " " " B
C - " " " C
D - " " " D
E - toutes les réponses sont justes.

Q6 - Quels sont les modèles de la transition épidémiologique (1

Q7 - Définissez un tarif (0,5pt)

Q8 - Citez les mesures incitatives pour le contrôle des coûts (0,

Q9 - Quelles sont les étapes de la programmation sanitaire (1pt)?

Module II : 15-09-2001. 6e ann

(A) Psychologie médicale :

1) Fonction du médecin et ses rôles socio-culturel
2) Réaction psychologique de la délivrance.

(B) Médecine légale Droit médic

(1) a) Définir la déontologie médicale :
b) " l'éthique " :
c) " l'acte " :
d) " la réquisition à médecin :

(2) Le secret médical.
a) Définition :
b) Dérogation :

(3) Les urgences (médicales) à caractère médico-le
Décrire + Conduite du médecin requis devant urgence médico-légale.

Q10 - citer les avantages et les inconvénients (2pts).

(inconvénients publics) (avantages médicaux)

1- D'un financement public :

Avantages

-
-
-

Inconvénients

-
-
-

2- D'un financement privé

Avantages

-
-
-

inconvénients

-
-
-

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

FACULTE DE MEDECINE DE TIZI-OUZOU
DEPARTEMENT DE MEDECINE

Examen de 6 année de Médecine
Module II (système de santé)
Mercredi 02 juillet 2008 à 12 heures

Questions :

1) **Citez les différentes étapes de la planification d'un programme de santé.**
2) **Quels sont les différents types de financement du système de santé en Algérie (expliquer)**
3) **Citer les mesures utilisées pour le contrôle des coûts.**

Bon courage

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE
DOCTEUR BOULASSEL Brahim
Chef de service médecine légale

LE 02/07/2008 à 12 H 00
Durée d'examen 01 H 00

EXAMEN DE 6ème ANNEE MODULE II
DROIT MEDICAL ET DEONTOLOGIE

Le code de déontologie médical Algérien est adopté pour la première fois en 1992, crée par l'ordonnance du décret N° 92-276 du 06 juillet 1992 c'est un outil de régulation de la profession médicale .

1/ Que représente pour vous médecins le code de déontologie ?

2/ Définition de la déontologie médicale ?

3/ Quels sont les devoirs médicaux essentiels ?

4/ Quels sont les devoirs généraux essentiels des médecins

5/ Quelles sont les missions de l'ordre national des médecins ?

6/ La responsabilité disciplinaire est source de sanction, elle se trouve engagée devant quelles situations ?

II/ LES CERTIFICATS MEDICAUX : (rédaction et conséquences).

1/ Quelles sont les règles à observer lors de la délivrance et la rédaction des certificats médicaux ?

2/ citer les différents types de certificats médicaux.

BONNE CHANCE !!

Université Mouloud MAMMERI
Faculté de Médecine
Dr BOULASSEL Brahim
Module de II : DEONTOLOGIE - DROIT MEDICAL

80,00

Nom et Prénom ;

EXAMEN DU 26/06/2007
(6eme Année Section II - Module II)

QCM	A	B	C	D	E
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

N.B / RJ : Réponse Juste
RF : Réponse Fausse

1/ Règles de Déontologie Médicale :
a- Quels sont les devoirs généraux des Médecins ?

2/ Le Secret Médical :
a- Définition ?
b- Dérogations au Secret Médical ?

Bonne chance

1/ En cas de faute médicale prouvée, les conséquences pour le médecin sont représentées par (RJ)) :

a- *une sanction pénale*
b- *une réparation du préjudice causé*
c- *une sanction disciplinaire*
d- *des mesures administratives*
e- *toutes les réponses sont justes*

2 / Le devoir d'assistance en cas d'urgence est prévu par :(RJ)

a- *le code d'état civil*
b- *la législation sociale*
c- *le code civil*
d- *le code pénal el le code de déontologie*
e- *le conseil national de l'Ethique*

3 /La responsabilité pénale médicale est mise en jeu en cas de : (RF)

a- *Abstention fautive*
b- *Rupture du secret professionnel*
c- *Délivrance de faux certificats*
d- *Non déclaration d'une naissance à l'état civil*
e- *Avortement thérapeutique*

4/ En cas de dommage résultant du fait d'un médecin hospitalier, la responsabilité médicale mise en cause est :(RJ)

a- *pénale*
b- *civile*
c- *disciplinaire*
d- *administrative*
e- *délictuelle*

5/ En dehors des situations d'urgence, le consentement du malade aux soins, conseqence du caractère contractuel de la relation médecin malade, est prescrit par : (RJ)

a- *Le code de déontologie*
b- *le code pénal*
c -*le code d'état civil*
d- *le code des assurances*
e -*les lois sociales*

6/ Le défaut de consentement du malade à l'acte médical est considère comme support de (RF)

a- *une faute civile*
b - *une faute administrative*
c- *une faute pénale*
d- *une faute disciplinaire*
e - *une faute morale*

7/ En cas de manquement aux prescriptions du code de déontologie médicale, le médecin est sanctionné par :

a- *le comite pédagogique*
b- *le juge*
c- *le chef de service*
d- *le directeur de l'hôpital*
e- *le conseil de l'ordre*

8/ Le certificat médical rédigé a la demande du patient doit (RJ) :

a- être remis à l'autorité requerrant '
b- être adresse a la direction de la santé
c- lui être remis au conjoint
d- lui être remis en mains propres
e- être remis a l'assistance sociale

9/ Le certificat de décès établi par le praticien (RF) :

a- est prévu par le code d'état civil
b- permet d'obtenir le permis d'inhumer
c- établi le diagnostic de la mort
d- précise la forme médico-légale de la mort
e- est un document à caractère médico-légal

10/ Le certificat médical de constations de coups et blessures est destiné (RJ) :

a- à l'employeur
b- à la justice
c- au conseil de l'ordre
d- au directeur de l'hôpital
e- à l'officier d'état civil

11/ Au terme de chaque mission à caractère médico-légale, le Médecin doit (RF) :

a- rédiger un rapport médico-légal
b- le signer
c- le remettre à l'autorité requérante
d- le remettre à la victime
e- les propositions a, b, c.

12/ Le médecin (ou Chirurgien dentiste) est un citoyen qui exerce une activité à risque au sein d'une profession organisée , Sa responsabilité pénale se trouve engagée si : (RF).

A- s'il y'a violation du secret professionnel.
B- Non assistance à personne en péril
C- Manquement délibéré à une obligation de sécurité, ou de prudence.
D- Homicide par imprudence, ou maladresse, inattention, ou inobservation des règlements, ou établissement de faux certificats, ou de violences volontaires infligée aux malades.
E- Toutes ses réponses sont fausses.

13/ En matière de rédaction de certificat médicaux, les faux certificats ayant causés un préjudice pour un tiers. (RF).

A- Le patient peut demander réparation du préjudice subit.
B- C 'est à l'administration hospitalière de prouver la faute
C- C'est à la personne (victime) de prouver la faute
D- Ces certificats de complaisances ne constituent pas une faute
E- La responsabilité pénale du médecin se trouve engagée

14/ Un enfant mineur devant subir une intervention chirurgicale nécessite (RJ) :

a- l'autorisation du juge des mineurs
b- aucune autorisation
c- l'avis du conseil de l'ordre
d- l'accord du directeur de l'hôpital

e- *l'autorisation du tuteur légal.*

15/ Un certificat médical délivré à un malade nécessitant la prescription d'un arrêt de travail est destiné à (RJ) :

a- *l'employeur*
b- *au juge*
c- *au conseil de l'ordre*
d- *au conseil de l'éthique*
e- *à la police.*

- examen du 03-05-2007 :

• Psychologie medicale : 2 Question au choix
→ prise en charge psychologique du Mde Cancereux
→ relation (medecin - malade) → psychothérapie

• Systeme de Santé :

I/ * citez les Solutions Initiative du contrôle des coi
* Définition du Mde Coût - ① le prix - ② le Tarif

II/ * citez les etapes de la Transition Sanitaire
* citez les etapes de planification → Programme Sani

III/ * quel sont les objectifs d'un Systeme de Sante
* ⇒ = les caracteristique " " " "
* ⇒ = les difference qui existe entre les dif
Systemes de Santé
* donnez les caracteristique des soins de Type D.
* quelles sont les maladie soumises au regle
Sanitaire international.

50 DA

UNIVERSITE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE
Docteur Brahim BOULASSEL

EXAMEN MODULEII DROIT MEDICAL ET DEONTOLOGOE
Section I DU 03/05/2007 6ème année Médecine à 9h00 Durée 01 h00

NOM Et PRENOM... **NOTE/ /30**

Durée d'examen 1 heure

QCM	A	B	C	D	E
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					

Question ouverte : L'acte médical répond à toutes les exigences de conscience, d'honnêteté de technicité de et de moralité; il engage la responsabilité du médecin :

1/ DEFINITION DE L'ACTE MEDICAL :

2L Responsabilité découlant de la nature de l'acte médical ?

(3)

Bonne chance !

NB/ *RJ : Réponse juste.*
RF : Réponse fausse.
Cocher dans la grille (case) la ou les réponses qui conviennent .

EXAMEN (MOD II) : Partie : DROIT MEDICAL

1/- **Les fautes d'imprudences** sont celles que tout homme peut commettre même s'il n'est pas médecin, elles résultes : (RF).

A- De l'inobservation d'une règle commune d'attention et d'imprudence.
B- C'est le cas d'un chirurgien par suite d'inattention évidente, opère le membre saint au lieu du membre malade.
C- C'est le cas d'un médecin qui donne à un malade une boite d'ampoules périmée sans vérifiée leur validités.
D- C'est le cas d'un chirurgien qui laisse mettre une bouillotte brûlante au pied d'un opéré endormi ou qui pratique une intervention malgré un état de santé à la limite de l'impotence.
(E) Toutes ses réponses sont fausses .

2- Le but de la réflexion éthique a pour principe : (RF)

A. Le respect de la personne humaine
B. De proposer une limite aux interventions de l'homme dans le domaine des sciences de la vie.
C. De préserver la liberté de consentement de la personne en tout ce qui concerne sa vie.
(D) De promouvoir la recherche biomédicale et son application à l'homme sans aucune restriction ni limite.
E D'éviter toute atteinte à l'intégrité corporelle de l'être humain dans le domaine de la recherche médicale.

3- Dans la pratique de son art (acte médical) , le médecin : (RF)

A- Le médecin doit disposer d'une installation convenable et des moyens techniques suffisants pour l'exercice de ses fonctions.
B- Il ne doit faire courir aux malades aucun risque injustifié lors des investigations et des interventions pratiquées.
C- Le non respect de cette obligation de moyens met en jeu la responsabilité civile du médecin devant une juridiction civile (Responsabilité médicale civile).
(D) Le médecin est soumis à un contrat de moyen et de résultats vis a vis de son patient.
(E) Toutes ses réponses sont justes.

4- Les activités de la médecine légale sont représentées par (RF)

A. Les expertises en matière civile et pénale.
B. Les conseils médico-légaux et déontologiques pour les confrères.
(C) D'orienter et d'émettre des avis et des recommandations sur la transplantation d'organes et l'expérimentation sur la procréation médicalement assistée. (Conseil de l'ethique)
E L'enseignement de la médecine légale, et la consultation de coups et blessures volontaire.

5- Un médecin exerçant selon le mode libéral qui commet une faute professionnelle pourra être sanctionné par le conseil de l'ordre à : (RF)

A. Une suspension d'exercice temporaire.
B. Un avertissement.
C. La radiation.
D. Un blâme.
(E) L'obligation de réparer le dommage occasionné par la faute.

6- Dans la déclaration universelle des droits de l'homme :(RJ)

(A)- les états signataires doivent reconnaître a quiconque le droit de jouir des réelles conditions d
santé physique et mentale
B- Obtenir la baisse de la mortalité infantile
C- Veillez sur un développement sain des enfants
D- le droit à la santé ,et droit du malade sont facultatifs
E- Amélioration ambiante et industrielle sous tous les concepts de la prophylaxie et du contrôle.

7- Le code de déontologie (RF)

A. Est édicté sous forme de règlement d'administration publique.
B. Est un texte de loi définissant en particulier les principes de l'exercice de la médecine.
C. Stipule, que Le médecin est au service de l'individu et de la santé publique. .
(D) Est l'ensemble de texte de loi contenu dans le code de procédure civile
E Il est du devoir du médecin de porter son concours aux autorités compétentes en vue de la protection de la santé.

8- Durant le stage pratique de médecine ou de chirurgie dentaire, l'étudiant est sous la responsabilité du : (RJ)

A. Directeur de l'hôpital.
B. Procureur de la république.
(C) Chef de service ou l'étudiant est affecté.
D. Les propositions A et B.

9- Le malade est libre de choisir ou de quitter son médecin : (RF)

A. C'est un principe fondamental.
(B) Même le médecin a le droit de quitter son malade quelque soit le cas.
C. Le médecin peut choisir son malade en fonction des dispositions légales et en respectant la loi.
(D) Toutes les réponses sont justes.

TIZI-OUZOU
Tél. 026.21.56.86

10- En matière de responsabilité disciplinaire (RF)

A. La faute est définit comme tout manquement aux règles de déontologie.
B. La réparation du dommage se fait par le directeur de l'hôpital.
C. L'ordre des médecins est investi d'un pouvoir disciplinaire prévu par le code de la santé publique
D. Toutes ces propositions sont fausses.

11- La réquisition (RF)

A. Seul le médecin légiste est habilité à répondre à la mission contenu dans la réquisition.
B. C'est l'injonction faite à un médecin par une autorité judiciaire ou administrative afin d'effectuer un acte médico-légal urgent.
C. Le médecin devient ponctuellement un auxiliaire de la justice dans le cadre de sa mission.
D. Elle peut s'adresser à un chirurgien dentiste, ou à un médecin quelque soit sa spécialité ou son mode d'exercice.

12-Les droits de l'homme sont une source d'inspiration à l'éthique médicale l'enseignement de l'éthique à pour objectif la mise en évidence : RJ

A- Des responsabilités individuelles et collectives
B- Des droits et des devoirs, qui acceptés forment le lien social
C- Les droits de l'homme sont universels, mais se heurtent souvent aux valeurs culturelles différentes de chaque pays.
D- Ils concernent tout être humain, se sont des droits positifs contres les excès des pouvoirs abusif (état, religion, idéologies.....)
E- cet enseignement est basé sur les principes en médecine, suivie d'une réflexion multidisciplinaire, associant less droits de l'homme et ses principes tel que le consentement, la dignité, le respect de l'intégrité de la personne humaine.

13- En matière de la responsabilité administrative .: (RF)

A. A l'hôpital la responsabilité de l'administration est engagée du fait d'une faute des agents publics (Médecins hospitalier, internes..).
B. Le directeur de l'hôpital demande la réparation du dommage causé par un de ses agents devant les tribunaux administratifs.
C. C'est à l'hôpital qui va indemniser le patient pour le dommage causé par un de ses agents.
D. C est à la victime de prouver la faute, le dommage et lien de causalité devant le tribunal administratif.

14- Les devoirs généraux des médecins sont basés sur : (RF)

A. La défense de la santé physique et mentale du malade.
B. Le respect du secret professionnel.
C. Porter secours à un malade en danger.
D. Le respect de la vie et de la personne humaine.
E. L'obligation de traiter sans consentement du malade.

15- Les dispositions du code de déontologie médicale s'imposent : (RF)

A. Aux médecins.
B. Aux chirurgiens dentistes.
C. Aux pharmaciens.
D. Aux auxiliaires médicaux.
E. A l'étudiant en médecine, autorisé à exercer la profession.

16 La Responsabilité source d'indemnisation est: (Réponse juste)

A. La responsabilité civile.
B. La responsabilité Pénale
C. La responsabilité administrative.
D. La responsabilité civile est administrative
E. La responsabilité pénale est administrative

17/ Le médecin (ou Chirurgien dentiste) est un citoyen qui exerce une activité à risque au sein d'une profession organisée , Sa responsabilité pénale se trouve engagée si : (RF).

A- s'il y'a violation du secret professionnel.
B- Non assistance à personne en péril
C- Manquement délibéré à une obligation de sécurité, ou de prudence.
D- Homicide par imprudence, ou maladresse, inattention, ou inobservation des règlements, ou établissement de faux certificats, ou de violences volontaires infligée aux malades.
E- Toutes ses réponses sont fausses.

18/Le conseil national et les conseils régionaux de déontologie médicale (RF)

A- Sont investis d'un pouvoir disciplinaire, et se prononce sur les manquements aux règles de déontologie et sur la violation des dispositions.
B- Peuvent infligés au praticien ayant commis une faute médicale une condamnation d'ordre pénal pénale.
C- Peuvent êtres saisi par le ministre chargé de la santé de la population.
D- Par tous les mouvements syndicaux des médecins et par les tuteurs du malade et ses ayant droit.

19/Le Rôle de l'éthique médical c'est de : (RJ)

A- Montrer le possible, le souhaitable et l'interdit.
B- D'enseigner les notions de responsabilités au regard du temps et des générations futures.
C- De laisser le médecin au service des droits de l'homme, car il est le protecteur de la vie
D- Le médecin doit avoir conscience des valeurs humaines à respecter a tout moment pour éviter les dérives.

COPY STAR TIZI-OUZOU Tél: 026.21.56.86

20/ En matière de rédaction de certificat médicaux , les faux certificats ayant causés un préjudice pour un tiers . (RF).

A- Le patient peut demander réparation du préjudice subit.
B- C 'est à l'administration hospitalière de prouver la faute
C- C'est à la personne (victime) de prouver la faute
D- Ces certificats de complaisances ne constituent pas une faute
E- La responsabilité pénale du médecin se trouve engagée

21/La responsabilité disciplinaire est définit (RJ)

A- Par tout manquement aux règles de professionnelles (Déontologie).
B- Le conseil régional de l'ordre est compétent en première instance.
C- Le conseil d'état est le dernier recours.
D- L'ordre des médecins est investi d'un pouvoir judiciaire par le code de la santé publique.

22/ A l'hôpital le médecin exerce une activité de santé publique (RF)

A- En cas de litige le patient doit donc saisir les tribunaux administratifs et, c'est au patient d'apporter les preuves.
B- Lorsque la faute est détachable du service, la responsabilité de l'hôpital se trouve engagée.
C- Le refus de soins lors d'une garde de chirurgie par le chirurgien de garde ; est un cas de responsabilité du service public.
D- En cas de responsabilité sans faute, avec des dommages importants, le médecin responsable, se trouve obligé de réparer et indemniser la famille de la victime.

UNIVERSITE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE
Docteur Brahim BOULASSEL

EXAMEN rattrapage module II session du 24/09/2006 6ème année

NOM Et PRENOM... NOTE/

Examen de rattrapage Module II (Déontologie, Ethique et droit Médical)

Durée d'examen 1 heure

QCM	A	B	C	D	E
1		X		X	
2		X	X	X	
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					/
16					X
17	X	X	X	X	X
18					
19	X				X
20				X	X
21					X
22	X				
23			X	D	
24					
25	X	X			
26	X	X	X	X	
27		X			
28		X		X	
29					
30	X	X	X	X	

(11)

NB/ RJ : Réponse juste.
RF : Réponse fausse.
Cocher dans la grille (case) la ou les réponses qui conviennent .

EXAMEN (MOD II) : Partie : DROIT MEDICAL

1- Le but de la réflexion éthique a pour principe : (RF)

A. Le respect de la personne humaine
X B. De proposer une limite aux interventions de l'homme dans le domaine des sciences de la vie.
C. De préserver la liberté de consentement de la personne en tout ce qui concerne sa vie.
X D De promouvoir la recherche biomédicale et son application à l'homme sans aucune restriction ni limite.
E D'éviter toute atteinte à l'intégrité corporelle de l'être humain dans le domaine de la recherche médicale.

2- **Les fautes d'imprudences** sont celles que tout homme peut commettre même s'il n'est pas médecin, elles résultes : (RF).

✓ A- De l'inobservation d'une règle commune d'attention et d'imprudence.
X B- C'est le cas d'un chirurgien par suite d'inattention évidente, opère le membre saint au lieu du membre malade.
X C- C'est le cas d'un médecin qui donne à un malade une boite d'ampoules périmée sans vérifiée leur validités.
X D- C'est le cas d'un chirurgien qui laisse mettre une bouillotte brûlante au pied d'un opéré endormi ou qui pratique une intervention malgré un état de santé à la limite de l'impotence.
X E Toutes ses réponses sont fausses .

3- La responsabilité pénale du praticien est mise en cause lorsqu'il commet (RJ) :

X a- une infraction au code pénal
X b- une faute de service
X c- une faute résultant de inexécution des obligations du contrat de soins
X d- en cas de manquement aux prescriptions du code de déontologie
e- une infraction au code civil.

15- La réquisition (RF)

A. Seul le médecin légiste est habilité à répondre à la mission contenu dans la réquisition.
B. C'est l'injonction faite à un médecin par une autorité judiciaire ou administrative afin d'effectuer un acte médico-légal urgent.
C. Le médecin devient ponctuellement un auxiliaire de la justice dans le cadre de sa mission.
D. Elle peut s'adresser à un chirurgien dentiste, ou à un médecin quelque soit sa spécialité ou son mode d'exercice.

16- Les conditions de mise en jeu de la responsabilité administrative se résume comme suit : (RJ) E

A. S'il y a faute médicale.
B. s'il y a faute de soins infirmiers en générale.
C. S il y a faute d'organisation du service.
D. En matière de faute détachable du service l'indemnisation sera à la charge du responsable de la faute
E. Toutes ses réponses sont justes.

17-Les droits de l'homme sont une source d'inspiration à l'éthique médicale l'enseignement de l'éthique à pour objectif la mise en évidence : RJ

A- Des responsabilités individuelles et collectives
B- Des droits et des devoirs, qui acceptés forment le lien social
C- Les droits de l'homme sont universels, mais se heurtent souvent aux valeurs culturelles différentes de chaque pays.
D- Ils concernent tout être humain, se sont des droits positifs contres les excès des pouvoirs abusif (état, religion, idéologies.....)
E- cet enseignement est basé sur les principes en médecine, suivie d'une réflexion multidisciplinaire , associant less droits de l'homme et ses principes tel que le consentement , la dignité , le respect de l'intégrité de la personne humaine .

18- En matière de la responsabilité administrative .: (RF)

A. A l'hôpital la responsabilité de l'administration est engagée du fait d'une faute des agents publics (Médecins hospitalier, internes..).
B. Le directeur de l'hôpital demande la réparation du dommage causé par un de ses agents devant les tribunaux administratifs.
C. C'est à l'hôpital qui va indemniser le patient pour le dommage causé par un de ses agents.
D. C est à la victime de prouver la faute, le dommage et lien de causalité devant le tribunal administratif.

19- Les devoirs généraux des médecins sont basés sur : (RF)

X A. La défense de la santé physique et mentale du malade.
B. Le respect du secret professionnel.
C. Porter secours à un malade en danger.
D. Le respect de la vie et de la personne humaine.
X E. L'obligation de traiter sans consentement du malade.

20- Les dispositions du code de déontologie médicale s'imposent : (RF)

X A. Aux médecins.
X B. Aux chirurgiens dentistes.
X C. Aux pharmaciens.
X D. Aux auxiliaires médicaux.
X E. A l'étudiant en médecine, autorisé à exercer la profession.

21- La Responsabilité source d'indemnisation est: (Réponse juste)

A. La responsabilité civile.
B. La responsabilité Pénale
C. La responsabilité administrative.
D. La responsabilité civile est administrative
X E. La responsabilité pénale est administrative

22- La responsabilité source de sanction est (RJ)

X A. La responsabilité Pénale
B. La responsabilité Civile
C. La responsabilité disciplinaire
D. La responsabilité administrative et pénale
E. La responsabilité disciplinaire et pénale.

23- Le médecin (ou Chirurgien dentiste) est un citoyen qui exerce une activité à risque au sein d'une profession organisée , Sa responsabilité pénale se trouve engagée si : (RF).

A- s'il y a violation du secret professionnel.
B- Non assistance à personne en péril
X C- Manquement délibéré à une obligation de sécurité, ou de prudence.
X D- Homicide par imprudence, ou maladresse, inattention, ou inobservation des règlements, ou établissement de faux certificats, ou de violences volontaires infligée aux malades.
E- Toutes ses réponses sont fausses.

24- **Le conseil national et les conseils régionaux de déontologie médicale (RF)**

A- Sont investis d'un pouvoir disciplinaire, et se prononce sur les manquements aux règles de déontologie et sur la violation des dispositions.

B- Peuvent infligés au praticien ayant commis une faute médicale une condamnation d'ordre pénal pénale.

C- Peuvent êtres saisi par le ministre chargé de la santé de la population.

D- Par tous les mouvements syndicaux des médecins et par les tuteurs du malade et ses ayant droit.

25- **Dans la relation médecin Malade dans l'acte médical (RF)**

X A- L'acte médical, n'est, ne peut être et ne doit être qu'une confiance qui rejoint librement une conscience.

X B- Le médecin est autorisé à agir sur la personne du malade et souvent porter atteinte à son intégrité sans que le malade l'autorise

C- Une information convenable est nécessaire pour permetre au patient de comprendre et s'adapter à la réalité et de comprendre ce qui lui arrive

D- L'information joue un grand rôle dans la recherche d'un équilibre entre le malade est le médecin

26 **Le Rôle de l'éthique médical c'est de : (RJ)**

X A- Montrer le possible, le souhaitable et l'interdit.

X B- D'enseigner les notions de responsabilités au regard du temps et des générations futures.

X C- De laisser le médecin au service des droits de l'homme, car il est le protecteur de la vie

X D- Le médecin doit avoir conscience des valeurs humaines à respecter a tout moment pour éviter les dérives.

27 **L'acte médical : (RF).**

A- doit répondre à toutes les exigences de consciences, d'honnêteté et de moralité.

X B- IL engage la responsabilité médicale du médecin sur le plan politique et associatif.

C- Il engage la responsabilité médicale sur le plan déontologique et éthique.

D- Il n'engage pas la responsabilité médicale sur le plan juridique.

E- IL engage la responsabilité médicale sur le plan civil et administratif

28 **En matière de rédaction de certificat médicaux , les faux certificats ayant causés un préjudice pour un tiers . (RF).**

A- Le patient peut demander réparation du préjudice subit.

X B- C 'est à l'administration hospitalière de prouver la faute

/ C- C'est à la personne (victime) de prouver la faute

X D- Ces certificats de complaisances ne constituent pas une faute

E- La responsabilité pénale du médecin se trouve engagée

29 **La responsabilité disciplinaire est définit (RJ)**

A- Par tout manquement aux règles de professionnelles (Déontologie).
B- Le conseil régional de l'ordre est compétent en première instance.
C- Le conseil d'état est le dernier recours.
D- L'ordre des médecins est investi d'un pouvoir judiciaire par le code de la santé publique .

30 **A l'hôpital le médecin exerce une activité de santé publique (RF)**

X A- En cas de litige le patient doit donc saisir les tribunaux administratifs et, c'est au patient d'apporter les preuves.
X B- Lorsque la faute est détachable du service, la responsabilité de l'hôpital se trouve engagée.
X C- Le refus de soins lors d'une garde de chirurgie par le chirurgien de garde ; est un cas de responsabilité du service public.
X D- En cas de responsabilité sans faute, avec des dommages importants, le médecin responsable, se trouve obligé de réparer et indemniser la famille de la victime.

Dr. B. BOULASSEL
Maître Assistant
Médecin Légiste
Expert Près les Tribunaux

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE
DEPARTEMENT DE MEDECINE

Examen du Module II
6ème année de Médecine
11.05.2005-05-11

1/ Citer les étapes de la planification d'un programme de santé

2/ Quels sont les indicateurs et critères pour l'évaluation d'un programme de santé

3/ citer les étapes de la transition sanitaire.

4/ citer les différents types de financement de la santé existant en Algérie.

Bonne réussite

COPY STAR
Tel: 026.21.56.86
TIZI-OUZOU

DH'

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE

Examen du module II
30 juin 2005-06-29

1. Citer les mesures coercitives dans le contrôle du coût.
2. Quels sont les agents intervenants dans l'économie de santé.
3. Quels sont les différents types de financement du système de santé.
4. Citer les différentes étapes de la transition sanitaire.

psychologie Medicale :
Reactions psychologiques chez le sujet agé?

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE MEDECINE
DEPARTEMENT DE MEDECINE

GOPESTAR Tel: 026.21.56.86 TIZI-OUZOU

Examen système de santé

03-05-06

1)- Les entreprises sont un des acteurs de l'activité économique,

-Citez les critères qui les définissent ?

la production
la distribution.
la production. distribution.

la production
la famille
l'état

2)- Définissez : Un coût. c'est les dépenses pour produire un service ou un

- Un prix. c'est une valeur monétaire pour acheter un service ou un bien déterminé par les forces du

- Un tarif. c'est la valeur d'un service déterminé par l'état

3)- Quelles sont les critères d'évaluation d'un programme de santé ?

1. Déterminer le sujet de l'évaluation
2. S'assurer son appui informationnel
3. Vérifier la [illegible]
4. Apprécier l'adéquation
5. Examiner l'état d'avancement
6. Apprécier l'efficacité
7. Apprécier l'efficiencie

Bon courage

Université Mouloud Mammeri de Tizi -Ouzou,
Faculté des sciences médicales,
Département de médecine.
Dr Arezki TIBICHE

Nom :.....

Prénom : .....

Examen du module II
(Partie : système de santé), 28 Juin 2006.

1. Donner les objectifs du système de santé :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelles étaient les mesures prises en Algérie afin d'améliorer la couverture sanitaire lors de la période après l'indépendance ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Donner les principales caractéristiques des soins de type D.

.....
.....
.....
.....
.....

4. Donner les caractéristiques des soins de type A :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Citer les différents types de systèmes de santé et donner des exemples de pays ayant adopté ces systèmes :

.....
.....
.....
.....

Bon courage !

Mt. BELKACEM
DJAMILA

Dr A. Tibiche

Université Mouloud Mammeri de Tizi - Ouzou
Faculté de Médecine.

Examen de 6ème année Médecine
Module 2, partie: Système de Santé.

COPY STAR
Tel: 026.21.56.86
TIZI-OUZOU

1. Le Système de Santé Algérien est un Système. (RJ)

A. public
B. Privé
C. Hybride
D. Toutes les réponses sont justes.
E. Toutes les réponses sont fausses.

2. Faire correspondre le type de soins à l'unité de soins correspondante.

A. Soins de type A ——> 1. CHU
B. Soins de type B ——> 2. EHS
C. Soins de type C ——> 3. Hôpital de Secteur
D. Soins de type D ——> 4. Polyclinique.

A - 1
B - 2
C - 3
D - 4

3.Definir le système de santé.

c'est l'ensemble de ressources mise en oeuvre (des ressources : Humaine - structure financière), et réunies dans le but de réaliser les objectifs d'1e politique de santé

4. Citer les objectifs d'un Système de santé.

1. la promotion de la santé
2. restauration de la santé
3. donner des soins à tout individu malade

5. Donner les caractéristiques d'un Système de Santé.

1. statut de producteur de soins
2. Mode de financement du système
3. type de protection sociale

6. Quelles sont les différences qui distinguent un Système de Santé centralisé d'un Système de Santé décentralisé.

7. Citer les différentes étapes de la planification des d'un programme de santé.

.....
.....
.....
.....

8. Donner les missions attribuées aux Centres Hospitalo Universitaires (C.H.U)

.....
.....
.....
.....

9. Pour atteindre ses objectifs, les critères d'un programme de santé doivent êtres (RJ).

A. Cohérent
B. Exhaustifs
C. Mesurables
D. Réalisable
E. Toutes les réponses sont justes.

10. Tout ces indicateurs sont utilisés pour évaluer un Programme de Santé sauf un lequel ?

A. Validité
B. Innocuité
C. Fiabilité
D. Sensibilité
E. Spécificité

11. Le Système Santé Algérien préconisé a les caractéristiques suivantes sauf une laquelle?

A. Unifié
B. Décentralisé
C. Public
D. Démocratisé
E. Intégré.

(RJ): Une seule réponse juste.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI
FACULTE DE MEDECINE
Docteur Brahim BOULASSEL
Chef de Service Médecine Légale

COPY STAR
Tel.
026.21.56.86
TIZI-OUZOU

40 DA

Examen du Mercredi 28/06/2006
6 ème Année Droit médical Groupe II (1 heure de temps)

Vous êtes médecin ; et comme vous le savez bien le médecin est un citoyen qui exerce une activité à risque au sein d'une profession organisée, sa responsabilité médicale (civile et pénale) peut se trouver engagée :

Définition et mise en cause de la responsabilité médicale ?

NB/ ***N'oublier pas d'inscrire votre nom et prénom sur la copie d'examen Une copie remise sans nom sera considérée comme nulle .***

Bonne chance !

COPY STAR
Tel.
026.21.56.86
TIZI-OUZOU

85 DA

CHU de Tizi Ouzou
Service d'Epidémiologie
et de Médecine Préventive

Examen du Module II (Partie Système de santé)

1. Quels sont les différents types de financement du système de santé en Algérie ?
2. Quels sont les indicateurs d'évaluation d'un programme de santé ?
3. Citer les caractéristiques d'un système de santé
4. Donner les caractéristiques de la distribution de soins en Algérie.
5. Définir le coût, le prix et le tarif.
6. Quels sont les acteurs intervenants dans l'économie de la santé ?
7. Donner les caractéristiques qui définissent les entreprises.

(ds la hiérarchisat° des soi

Bon Courage !

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI
FACULTE DE MEDECINE
Docteur Brahim BOULASSEL
Chef de Service Médecine Légale

COPY STAR
Tel.
026.21.56.86
TIZI-OUZOU

40 DA

Examen du Mercredi 28/06/2006
6 ème Année Droit médical Groupe II (1 heure de temps)

Vous êtes médecin ; et comme vous le savez bien le médecin est un citoyen qui exerce une activité à risque au sein d'une profession organisée, sa responsabilité médicale (civile et pénale) peut se trouver engagée :

Définition et mise en cause de la responsabilité médicale ?

NB/ ***N'oublier pas d'inscrire votre nom et prénom sur la copie d'examen Une copie remise sans nom sera considérée comme nulle .***

Bonne chance !

COPY STAR
Tel.
026.21.56.86
TIZI-OUZOU

88 DA

CHU de Tizi Ouzou
Service d'Epidémiologie
et de Médecine Préventive

Examen du Module II (Partie Système de santé)

1. Quels sont les différents types de financement du système de santé en Algérie ?
2. Quels sont les indicateurs d'évaluation d'un programme de santé ?
3. Citer les caractéristiques d'un système de santé
4. Donner les caractéristiques de la distribution de soins en Algérie.
5. Définir le coût, le prix et le tarif.
6. Quels sont les acteurs intervenants dans l'économie de la santé ?
7. Donner les caractéristiques qui définissent les entreprises.

(ds la hierarchisat° des soi

Bon Courage !

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI –OUZOU

FACULTÉ DE MÉDECINE

EXAMEN DE 6 EME ANNEE MEDECINE

MODULE II, SYSTEME DE SANTE

1. Le système de Santé Algérien est un Système. (RJ)
   a. Public
   b. Privé
   c. Hybride
   d. Toutes les réponses sont justes.
   e. Toutes les réponses sont fausses.
2. Faire correspondre le type de soins à l'unité de soins correspondante.

a. Soins de type A	1.CHU
b. Soins de type B	2.EHS
c. Soins de type C	3. Hôpital de Secteur.
d. Soins de type D	4. Polyclinique.

3. Définir le système de santé.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Citer les objectifs d'un système de santé.

.....
.....
.....
.....

5 . Donner les caractéristiques d'un système de santé.

.....
.....
.....
.....

6. Quelles sont les différences qui distinguent un système de santé centralisé d'un système de santé décentralisé.

.....
.....
.....
.....
.....

7. Citer les différentes étapes de la planification des d'un programme de santé.

.....
.....
.....
.....
.....

8. Donner les missions attribuées aux Centres Hospitalo-universitaire (CHU).

.....
.....
.....
.....
.....

9. Pour atteindre ses objectifs, les critères d'un programme de santé doivent êtres (RJ).
   a. Cohérent.
   b. Exhaustifs
   c. Mesurables
   d. Réalisable.
   e. Toutes les réponses sont justes.

10. Tout ces indicateurs sont utilisés pour évaluer un Programme de Santé sauf un lequel ?
   a. Validité
   b. Innocuité
   c. Fiabilité
   d. Sensibilité
   e. Spécificité.

11. Le système Santé Algérien préconisé a les caractéristiques suivantes sauf une laquelle ?
   a. Unifié
   b. Décentralisé
   c. Public
   d. Démocratisé
   e. Intégré

12. Citer les critères d'évaluation du Système de Santé.

.....
.....
.....
.....
.....

13. Quelles sont les différentes étapes qui caractérisent la transition sanitaire ?

.....
.....
.....
.....
.....

14. Quels sont les avantages et les inconvénients d'une fiance privé?

.....
.....
.....
.....
.....

15. Définir le système de santé dans le monde.

.....
.....
.....
.....
.....

16. Définir la planification.

.....
.....
.....
.....
.....

17. Les types de financements du système de santé.

.....
.....
.....
.....
.....

18. Citer les critères du système de santé type A (Algérie).

.....
.....
.....
.....
.....

19. Citer les différences entre deux systèmes de santé ?

.....
.....
.....
.....
.....

20. Caractéristique du système de santé en Algérie?

.....
.....
.....
.....
.....

21. Caractéristique du système de santé dans le monde ?

.....
.....
.....

BON COURAGE (16)

H. Mohamed

Sujet 2e

questions de psychologie medicales

1/ - Citer les organisateurs de spitz.

2/ - différents phases du Sd d'adaptatio

3/ - Citer les 4 to caractères d'un évènement st

4/ - Def : - transfert
- contre transfert

5/ - Définition de la psychothérapie

6/ - réaction d'un malade face à l'hospitalisa

7/ - Instances de la personnalité

8/ - facteurs influençant la douleur

I- Droit MEDical :

02 parties 1/- Le QCS.

2/- Cas clinique - levée de Corps ?

① . Def de la réquisit°

- que se passe-t-il en cas de req
différer aux requisit° ?

② . étapes de la levée de corps

③ . Etapes de l'examen externe

④ . Nature de la mort

⑤ . Qual Dc médico legal le plus p

- que représentent les lésions sup
sur les membres sup ?

III - Système de santé :

1 - Déf des systèmes de financement en Algérie + avan
et inconvénients de Chacun d'eux ——> 03 pts
2 - Critères d'évaluation d'un programme de santé -
3 - Quelles sont les mesures prises pour améliorer la Cou
nitaire par l'autorité Algérienne ——> 2 pts
4 - Différences entre les systèmes de santé Centralisé et
décentralisé.
5 - Qcm sur les Caractères d'n système de santé
6 - Déf d'un tarif
7 - Qcm sur les mesures Coercitives.
8 - mesures incitatives.
9 - acteurs de l'activité économiques
10 - Caractères des maladies soumises au RSI
11 - Qcm sur les maladies soumises au RSI
12 - Qcm sur la vaccinat° anti amarile
13 - Qcm sur les soins de type (A)
14 - Qcm sur le statut juridique de l'entreprise

d'examen se fait sur 90
40 pts pour psycho medi
30 pts " Droit medi
20 pts " Système de sa

⇓

puis ramener la note

20